

▶ JE CRÉE

MON ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé



Choisissez la formule qui vous convient :



Dans nos locaux



Par téléphone



En ligne



Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**

Quels documents dois-je fournir ?



ACTIVITÉ ARTISANALE UNIQUEMENT : joindre les pièces justificatives en **1 seul exemplaire**
ACTIVITÉ ARTISANALE ET COMMERCIALE : joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires**

Ma déclaration



Formulaire Cerfa P0 CM

Inutile si vous choisissez notre accompagnement



Pouvoir

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

Mon identité



Pièce d'identité

Copie recto/verso avec mention « certifiée conforme à l'original », datée et signée



Déclaration de non-condamnation



Autorisation de communiquer aux tiers

Inutile si vous choisissez notre accompagnement



SI MARIAGE/PACS SOUS UN RÉGIME DE COMMUNAUTÉ



Déclaration d'information du conjoint commun en biens



Un chèque de 8,03 €

À l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, si marié sans contrat (communauté légale ou conventionnelle) et exercice d'une activité commerciale



SI MON CONJOINT, CONCUBIN (UNION LIBRE) OU PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACS TRAVAILLE RÉGULIÈREMENT DANS L'ENTREPRISE



Attestation sur l'honneur relative au statut choisi



SI MON CONJOINT, CONCUBIN (UNION LIBRE) OU PARTENAIRE OPTÉ LIÉ PAR UN PACS OPTÉ POUR LE STATUT CONJOINT COLLABORATEUR



Pièce d'identité du conjoint faisant état du mariage ou du pacs

Copie recto/verso



Concubinage : certificat de vie commune ou déclaration sur l'honneur de concubinage



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

ÎLE-DE-FRANCE

L'adresse de mon entreprise

ADRESSE DE L'ENTREPRISE A MON DOMICILE



Justificatif de domicile ou d'hébergement de moins de 3 mois 

Ex. : Quittance d'électricité ou gaz ou téléphone ou quittance de loyer ou taxe d'habitation ou taxe foncière

LOCATION OU SOUS-LOCATION D'UN LOCAL ARTISANAL OU COMMERCIAL



Bail commercial ou contrat de sous-location ou justificatif d'occupation de moins de 3 mois 

DOMICILIATION COMMERCIALE



Contrat de domiciliation

Portant mention de l'agrément préfectoral prévu à l'article L. 123-11-3 du code du commerce – copie

J'achète ou je loue un fonds de commerce

SI J'ACHÈTE UN FONDS DE COMMERCE



Acte d'achat enregistré aux impôts ou attestation notariée - 2 copies intégrales 

Journal d'annonces légales

SI J'AI UN CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE



Contrat de location-gérance - copie 

Journal d'annonces légales

Mon activité

SI MON ACTIVITÉ EST AMBULANTE



Photo 35 X 45 mm pour chaque dirigeant



Règlement de 30 €

SI MON ACTIVITÉ EST RÉGLEMENTÉE

Qualification obligatoire pour les métiers artisanaux réglementés


Décret 98-246 modifié par décret 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996



Justificatif de qualification professionnelle 

JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES

Pour les activités de taxi, VTC, déménagement, transport de marchandises ou autres activités réglementées

Se reporter à la notice 

Pour nous joindre



Un numéro unique : **0806 705 715**




Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : www.cma-idf.fr



Pratique

Gagnez du temps et sécurisez votre création de micro-entreprise en choisissant **l'offre d'accompagnement personnalisé** de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ! 





Bon à savoir


Attention : [La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante](#) parue au JO du 15 février 2022 vous permet de protéger votre patrimoine privé en prévoyant la séparation automatique de plein droit des patrimoines professionnels et personnels.



Tarifs

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité. 

Votre formalité peut être incluse dans le [Pass CMA Liberté](#). Pour cela pensez à prendre votre RIB. 

Si vous exercez une activité commerciale en plus de votre activité artisanale, [consultez les tarifs](#). 



Valorisez votre savoir-faire !

EN AFFIRMANT VOTRE IDENTITÉ ARTISANALE



Vérifiez les conditions pour afficher la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan 